

SANTEPREPA

100 QCM - Administrateurs 2eme Grade

Preparation aux concours de recrutement - Administrateurs 2eme Grade

100 questions originales avec corrections et justifications

Ce document propose 100 questions a choix multiples originales, elaborees par SantePrepa pour l'entrainement, couvrant les principaux themes recurrents des concours de recrutement (sante publique, systeme de sante marocain, reforme et protection sociale, gestion et reglementation). Chaque question est suivie de la bonne reponse et d'une breve justification.

Question 1

Le statut general de la fonction publique marocaine a ete institue par le Dahir de :

- A) 1956
- B) 1958**
- C) 1960
- D) 1970

Reponse : B)

Dahir n 1-58-008 du 24 fevrier 1958 formant statut general de la fonction publique.

Question 2

Le fonctionnaire est place vis-a-vis de l'administration dans une situation :

- A) Contractuelle de droit prive
- B) Contractuelle de droit public
- C) Statutaire et reglementaire**
- D) Aucune reponse n'est juste

Reponse : C)

Principe classique du droit de la fonction publique : le fonctionnaire n'est pas dans une relation contractuelle.

Question 3

Les positions statutaires du fonctionnaire incluent notamment :

- A) Activite, detachement, disponibilite**
- B) Greve, conge, retraite
- C) Formation, mutation, promotion
- D) Recrutement, titularisation, licenciement

Reponse : A)

Ce sont les positions statutaires classiques prevues par le statut general de la fonction publique.

Question 4

La titularisation du fonctionnaire stagiaire intervient generalement :

- A) ImmEDIATEMENT apres le recrutement
- B) Apres une periode de stage definie par le statut particulier**
- C) Apres 10 ans de service
- D) Jamais de maniere automatique

Reponse : B)

La duree de stage varie selon les corps mais reste une etape prealable et necessaire a la titularisation.

Question 5

Le pouvoir disciplinaire a l'egard des fonctionnaires est detenu en general par :

- A) Le conseil de discipline
- B) L'autorite administrative de nomination**
- C) Le juge administratif
- D) Le chef du gouvernement

Reponse : B)

Le conseil de discipline n'a qu'un role consultatif ; le pouvoir de decision appartient a l'autorite de nomination.

Question 6

Le conseil de discipline exerce un role :

- A) Decisionnel exclusif
- B) Consultatif**
- C) Purement administratif sans avis
- D) Judiciaire

Reponse : B)

Il emet un avis consultatif transmis a l'autorite disposant du pouvoir disciplinaire.

Question 7

La demission d'un fonctionnaire produit ses effets juridiques a compter de :

- A) Sa simple redaction
- B) Son envoi a l'administration
- C) Son acceptation par l'administration**
- D) Sa publication au bulletin officiel

Reponse : C)

La demission ne devient effective qu'apres acceptation expresse de l'autorite competente.

Question 8

L'avancement d'echelon des fonctionnaires se fait generalement :

- A) Uniquement par concours externe
- B) A l'anciennete et/ou au choix selon note professionnelle**
- C) Par tirage au sort
- D) Sur simple demande sans condition

Reponse : B)

L'avancement combine generalement anciennete et appreciation des competences/performances.

Question 9

Le droit syndical des fonctionnaires est :

- A) Interdit par le statut general
- B) Reconnu par le statut general de la fonction publique**
- C) Limite aux seuls cadres superieurs
- D) Soumis a autorisation prealable systematique

Reponse : B)

Le statut general reconnait le droit syndical aux fonctionnaires.

Question 10

Parmi les conditions generales d'acces a la fonction publique figurent :

- A) La nationalite marocaine et l'aptitude physique**
- B) Uniquement le diplome
- C) Uniquement l'age
- D) Uniquement l'anciennete professionnelle

Reponse : A)

Conditions classiques prevues a l'article 21 du statut general (nationalite, aptitude physique, jouissance des droits civiques).

Question 11

Le service public peut etre gere par :

- A) Uniquement l'administration
- B) L'administration, un etablissement public ou une personne privee**
- C) Uniquement une personne privee
- D) Uniquement une collectivite territoriale

Reponse : B)

Plusieurs modes de gestion du service public sont juridiquement admis (regie, etablissement public, delegation).

Question 12

Les actes administratifs unilatéraux se divisent principalement en :

A) Actes individuels et actes réglementaires

B) Actes financiers et actes techniques

C) Actes internes et actes contractuels

D) Actes provisoires et actes définitifs

Reponse : A)

Distinction fondamentale du droit administratif entre actes à portée individuelle et actes à portée générale.

Question 13

Un contrat administratif se distingue d'un contrat de droit privé notamment par :

A) L'absence totale de clauses particulières

B) La présence de clauses exorbitantes du droit commun

C) Son caractère toujours gratuit

D) L'absence de personne publique partie au contrat

Reponse : B)

Ces clauses caractérisent le régime dérogatoire du contrat administratif par rapport au droit commun.

Question 14

Le recours pour excès de pouvoir vise à :

A) Obtenir des dommages et intérêts

B) Faire annuler un acte administratif illégal

C) Modifier une loi

D) Réviser la Constitution

Reponse : B)

Recours contentieux visant l'annulation d'un acte administratif entaché d'illégalité.

Question 15

Le tribunal administratif est competent notamment pour :

- A) Le contentieux administratif de premier degre**
- B) Le contentieux penal
- C) Le contentieux commercial
- D) Le contentieux familial

Reponse : A)

Juridiction specialisee statuant en premier ressort sur le contentieux administratif.

Question 16

La circulaire administrative a pour objet principal de :

- A) Modifier une loi existante
- B) Preciser les modalites pratiques d'application d'une reglementation**
- C) Remplacer un decret
- D) Creer un nouvel impot

Reponse : B)

Document interne visant a orienter et uniformiser l'application des textes par les services.

Question 17

La decentralisation territoriale transfere des competences :

- A) Aux services centraux de l'Etat
- B) Aux collectivites territoriales**
- C) Aux organisations internationales
- D) Aux entreprises privees

Reponse : B)

Elle attribue une autonomie de gestion et des competences propres aux collectivites territoriales.

Question 18

La deconcentration administrative consiste a :

- A) Transférer des compétences aux collectivités territoriales
- B) Transférer des pouvoirs de décision aux services extérieurs de l'Etat**
- C) Supprimer les administrations centrales
- D) Privatiser les services publics

Reponse : B)

Elle rapproche la décision du terrain tout en la maintenant au sein de l'Etat (services deconcentrés).

Question 19

Le principe de continuité du service public signifie que :

- A) Le service peut être interrompu librement
- B) Le service doit fonctionner de manière régulière et sans interruption injustifiée**
- C) Le service n'a aucune obligation de fonctionnement
- D) Le service dépend uniquement du financement privé

Reponse : B)

Principe fondamental garantissant la régularité et la permanence du fonctionnement du service public.

Question 20

Le principe d'égalité des usagers du service public implique :

- A) Un traitement différent selon la fortune de l'utilisateur
- B) Un traitement égal pour des situations comparables**
- C) L'exclusion de certaines catégories d'utilisateurs
- D) Aucune obligation de non-discrimination

Reponse : B)

Principe général du droit administratif imposant un traitement équitable des utilisateurs placés dans une situation similaire.

Question 21

Le decret n 2-12-349 regit principalement :

- A) Le statut general de la fonction publique
- B) Les marches publics de l'Etat**
- C) La loi organique des finances
- D) Le droit du travail

Reponse : B)

Texte reglementaire de reference encadrant la passation des marches publics de l'Etat.

Question 22

Les modes de passation des marches publics comprennent notamment :

- A) Appel d'offres, concours, marche negocie**
- B) Vente aux encheres uniquement
- C) Don gratuit
- D) Emprunt bancaire

Reponse : A)

Principaux modes de passation prevus par la reglementation marocaine des marches publics.

Question 23

L'appel d'offres restreint necessite la consultation d'au moins :

- A) Une seule societe
- B) Deux societes
- C) Trois societes**
- D) Dix societes

Reponse : C)

La reglementation impose un minimum de trois concurrents consultes pour ce mode de passation.

Question 24

Le CCAG-T regit principalement :

- A) Les marches d'etudes et de maitrise d'oeuvre
- B) L'exécution des marches de travaux**
- C) Les marches de fournitures uniquement
- D) Le recrutement des fonctionnaires

Reponse : B)

Le Cahier des Clauses Administratives Generales - Travaux encadre l'exécution des marches de travaux.

Question 25

La marge de preference nationale dans les marches publics est plafonnee a :

- A) 5%
- B) 10%
- C) 15%**
- D) 25%

Reponse : C)

Marge maximale accordee aux entreprises nationales conformement au decret des marches publics.

Question 26

Le cautionnement provisoire dans un marche public garantit notamment :

- A) Le paiement final du marche
- B) Le maintien de l'offre du soumissionnaire pendant la procedure**
- C) La qualite des travaux executes
- D) La solvabilite de l'administration

Reponse : B)

Il dissuade le soumissionnaire de se retirer ou de modifier son offre apres depot.

Question 27

La resiliation d'un marche public est prononcee par :

- A) Le titulaire du marche seul
- B) L'autorite competente**
- C) Un tribunal de commerce
- D) Un huissier de justice

Reponse : B)

Decision relevant de l'autorite competente (souvent le maitre d'ouvrage), conformement au CCAG.

Question 28

Le nantissement des marches publics permet notamment :

- A) A l'entrepreneur d'obtenir un financement en garantissant sa creance**
- B) De transferer le marche a un tiers librement
- C) D'annuler automatiquement le marche
- D) De reduire le delai d'execution

Reponse : A)

Mecanisme financier permettant au titulaire de mobiliser un credit en garantie de ses creances sur le marche.

Question 29

Le controle des marches publics vise principalement a :

- A) Ralentir l'action administrative
- B) Garantir la transparence et la bonne utilisation des deniers publics**
- C) Favoriser un fournisseur particulier
- D) Supprimer la concurrence

Reponse : B)

Objectif central du controle : assurer regularite, transparence et efficience de la depense publique.

Question 30

Un marche-cadre est utilise notamment lorsque :

- A) La quantite exacte des prestations ne peut etre determinee a l'avance**
- B) Le montant du marche est tres faible
- C) Il s'agit d'un marche de travaux uniquement
- D) Aucun budget n'est disponible

Reponse : A)

Ce type de marche permet une certaine souplesse face a une incertitude sur les quantites a acquerir.

Question 31

La loi organique relative a la loi de finances (LOF) actuellement en vigueur date de :

- A) 1998
- B) 2006
- C) 2015**
- D) 2020

Reponse : C)

La LOF n 130-13, adoptee en 2015, a modernise le cadre de gestion des finances publiques.

Question 32

L'annee budgetaire au Maroc correspond a :

- A) L'annee scolaire
- B) L'annee civile (1er janvier - 31 decembre)**
- C) L'annee fiscale decalee
- D) Une periode de 18 mois

Reponse : B)

Conformement a la LOF, l'exercice budgetaire suit l'annee civile.

Question 33

Le principe de sincerite budgetaire exige notamment :

- A) Une approximation des recettes et depenses
- B) L'exactitude des previsions de recettes et de depenses**
- C) La confidentialite totale du budget
- D) L'absence de tout controle

Reponse : B)

Principe introduit par la LOF de 2015 imposant des previsions budgetaires realistes et exactes.

Question 34

Les phases de la depense publique s'organisent generalement selon l'ordre :

- A) Paiement, engagement, liquidation, ordonnancement
- B) Engagement, liquidation, ordonnancement, paiement**
- C) Liquidation, paiement, engagement, ordonnancement
- D) Ordonnancement, engagement, paiement, liquidation

Reponse : B)

Cycle classique de la depense publique respectant cet enchainement chronologique.

Question 35

La reforme de la LOF a instaure une logique budgetaire axee sur :

- A) Les chapitres uniquement
- B) La performance et les programmes**
- C) Les circonscriptions electorales
- D) Le controle a priori exclusif

Reponse : B)

La LOF 2015 introduit une budgetisation par programmes axee sur les resultats et la performance.

Question 36

Les dépenses du budget général sont regroupées en :

- A) 2 titres
- B) 3 titres**
- C) 5 titres
- D) 10 titres

Reponse : B)

Titre I (Fonctionnement), Titre II (Investissement), Titre III (Dette publique).

Question 37

Le contrôle de la Cour des Comptes porte notamment sur :

- A) La régularité et la bonne gestion des finances publiques**
- B) Uniquement les marchés privés
- C) Le contentieux pénal
- D) La politique étrangère

Reponse : A)

Institution supérieure de contrôle des finances publiques, vérifiant régularité et performance de gestion.

Question 38

La loi de règlement a pour objet de :

- A) Préparer le budget de l'année suivante
- B) Constater les résultats de l'exécution de la loi de finances**
- C) Autoriser de nouvelles dépenses
- D) Réviser la Constitution

Reponse : B)

Elle clôture l'exercice budgétaire en arrêtant le compte définitif des opérations réalisées.

Question 39

Le principe d'unité budgétaire signifie que :

- A) Chaque ministère dispose de son propre budget indépendant
- B) Toutes les recettes et dépenses doivent figurer dans un document budgétaire unique**
- C) Le budget peut être scindé en plusieurs lois distinctes sans lien
- D) Seules les dépenses de fonctionnement sont budgétisées

Reponse : B)

Principe classique des finances publiques garantissant une vision globale et cohérente du budget.

Question 40

Le principe d'annualité budgétaire signifie que :

- A) Le budget est voté pour une durée indéterminée
- B) Le budget est autorisé pour une durée d'un an**
- C) Le budget est révisé tous les 5 ans
- D) Le budget ne concerne que les investissements

Reponse : B)

L'autorisation budgétaire est donnée pour l'exercice annuel, sauf exceptions prévues par la loi.

Question 41

Selon Henri Fayol, les activités de l'organisation se classent en :

- A) 4 fonctions
- B) 5 fonctions
- C) 6 fonctions, dont une comptable**
- D) 8 fonctions

Reponse : C)

Fayol distingue les fonctions technique, commerciale, financière, de sécurité, comptable et administrative.

Question 42

Frederick Taylor est a l'origine de :

- A) La theorie des besoins
- B) L'Organisation Scientifique du Travail (OST)**
- C) La theorie bifactorielle
- D) L'ecole des relations humaines

Reponse : B)

Taylor est le fondateur du management scientifique axe sur la decomposition et le chronometrage des taches.

Question 43

Elton Mayo est associe principalement a :

- A) L'ecole classique
- B) L'ecole des relations humaines (etudes Hawthorne)**
- C) La bureaucratie webérienne
- D) Le management strategique moderne

Reponse : B)

Ses travaux (etudes Hawthorne) ont mis en evidence l'importance des facteurs humains et sociaux au travail.

Question 44

Abraham Maslow a developpe :

- A) La theorie bifactorielle
- B) La theorie de la hierarchie des besoins**
- C) L'Organisation Scientifique du Travail
- D) La theorie de la contingence

Reponse : B)

Pyramide des besoins allant des besoins physiologiques a l'accomplissement de soi.

Question 45

Frederick Herzberg a developpe :

- A) La theorie de la hierarchie des besoins
- B) La theorie bifactorielle (facteurs d'hygiene et de motivation)**
- C) L'OST
- D) La bureaucratie ideale

Reponse : B)

Theorie distinguant facteurs d'hygiene (insatisfaction) et facteurs moteurs (motivation reelle).

Question 46

Le management strategique relève principalement de :

- A) L'ensemble des employes sans distinction
- B) La direction generale de l'organisation**
- C) Uniquement les chefs d'equipe operationnels
- D) Un prestataire externe obligatoire

Reponse : B)

Les decisions strategiques engageant l'avenir de l'organisation relevent generalement du sommet hierarchique.

Question 47

La decentralisation du pouvoir de decision favorise notamment :

- A) Une moindre implication du personnel
- B) Une meilleure implication et reactivite du personnel**
- C) Un controle central accru
- D) Une circulation plus lente de l'information

Reponse : B)

Elle rapproche la decision du terrain, favorisant reactivite et engagement des collaborateurs.

Question 48

Le modele IMC de Herbert Simon decrit le processus de decision en phases :

- A) Information, Motivation, Controle
- B) Intelligence, Modelisation, Choix**
- C) Innovation, Mise en oeuvre, Correction
- D) Identification, Mesure, Communication

Reponse : B)

Modele classique de la prise de decision : Intelligence (diagnostic), Modelisation (conception), Choix (selection).

Question 49

Les quatre fonctions classiques du management sont generalement resumees par :

- A) Vendre, produire, financer, recruter
- B) Planifier, organiser, diriger, controler**
- C) Informer, motiver, sanctionner, recompenser
- D) Externaliser, deleguer, executer, archiver

Reponse : B)

Cycle de gestion classique (PODC) applicable a toute organisation.

Question 50

Le leadership situationnel consiste a :

- A) Adopter toujours le meme style de management
- B) Adapter le style de management selon la maturite des collaborateurs**
- C) Supprimer toute hierarchie
- D) Deleger systematiquement toutes les decisions

Reponse : B)

Approche contingente du leadership, ajustant le style en fonction du contexte et des collaborateurs.

Question 51

Le controle de gestion permet la decentralisation grace notamment a :

- A) La suppression des budgets
- B) La mise en place de centres de responsabilite**
- C) L'elimination du reporting
- D) L'absence d'indicateurs

Reponse : B)

Le decoupage en centres de responsabilite structure la delegation tout en maintenant le pilotage global.

Question 52

Le controle budgetaire consiste principalement a :

- A) Fixer le budget initial uniquement
- B) Comparer les realisations aux previsions et analyser les ecarts**
- C) Remplacer la comptabilite generale
- D) Supprimer les couts variables

Reponse : B)

Demarche de pilotage visant a detecter les ecarts et engager des actions correctives.

Question 53

Un audit interne est realise par :

- A) Un cabinet totalement externe a l'organisation
- B) Un salarie de l'organisation elle-meme**
- C) Un client de l'organisation
- D) Un fournisseur de l'organisation

Reponse : B)

Par definition, l'audit interne est mene par un membre du personnel de l'entite auditee.

Question 54

L'audit legal (commissariat aux comptes) est :

- A) Facultatif et rarement pratique
- B) Un audit obligatoire realise par un auditeur externe independant**
- C) Realise exclusivement en interne
- D) Reserve aux seules administrations publiques

Reponse : B)

Audit impose par la loi, confie a un professionnel externe et independant.

Question 55

Le controle interne vise notamment a :

- A) Publier systematiquement les comptes
- B) Proteger le patrimoine de l'organisation et fiabiliser l'information**
- C) Remplacer l'audit externe
- D) Augmenter les couts de gestion

Reponse : B)

Ensemble de dispositifs mis en place par la direction pour securiser et fiabiliser le fonctionnement de l'organisation.

Question 56

Le reporting consiste a :

- A) Archiver les documents anciens
- B) Faire remonter des informations, principalement chiffrees, vers la direction**
- C) Remplacer le controle interne
- D) Fixer les objectifs annuels

Reponse : B)

Outil de communication ascendante permettant le suivi et le pilotage par la hierarchie.

Question 57

Un tableau de bord de gestion efficace doit être :

- A) Exhaustif et complexe
- B) Synthétique, pertinent et rapidement disponible**
- C) Rédigé une fois par an uniquement
- D) Réservé à la direction générale seule

Réponse : B)

Un bon tableau de bord privilégie la lisibilité et la réactivité du pilotage.

Question 58

La fraude se distingue de l'erreur comptable par :

- A) Son montant toujours élevé
- B) Son caractère intentionnel**
- C) Sa fréquence
- D) Son origine externe uniquement

Réponse : B)

L'intention de tromper ou de dissimuler caractérise juridiquement la fraude, contrairement à l'erreur involontaire.

Question 59

Le prix de cession interne (PCI) sert à valoriser :

- A) Les ventes aux clients externes
- B) Les échanges de prestations entre entités d'un même groupe**
- C) Les emprunts bancaires
- D) Le capital social de l'entreprise

Réponse : B)

Terme consacré en contrôle de gestion pour les transactions intra-groupe.

Question 60

Les normes generales de l'audit sont :

- A) Fictives et rarement appliquees
- B) Obligatoires**
- C) Purement optionnelles
- D) Reservees au secteur prive uniquement

Reponse : B)

Ces normes s'imposent aux professionnels pour garantir la qualite et la fiabilite des travaux d'audit.

Question 61

La GPEC (gestion previsionnelle des emplois et des competences) vise principalement a :

- A) Fixer les salaires uniquement
- B) Anticiper l'evolution des emplois et adapter les ressources humaines**
- C) Remplacer le recrutement externe
- D) Supprimer la formation continue

Reponse : B)

Demarche prospective de gestion des ressources humaines en fonction des besoins futurs de l'organisation.

Question 62

Parmi les objectifs de la GPEC figure notamment :

- A) Ajuster les besoins et les ressources en personnel**
- B) Fixer uniquement le budget d'investissement
- C) Remplacer les entretiens annuels
- D) Supprimer les postes vacants

Reponse : A)

Objectif central de la GPEC : anticiper et ajuster les competences aux besoins de l'organisation.

Question 63

Une GPEC inadaptée peut entraîner notamment :

- A) Une meilleure utilisation des compétences
- B) Une sous-utilisation des compétences non détectées**
- C) Une réduction du turnover
- D) Une amélioration automatique de la productivité

Reponse : B)

Une gestion prévisionnelle défailante conduit à un mauvais alignement entre compétences disponibles et besoins réels.

Question 64

Le recrutement dans la fonction publique marocaine se fait principalement par voie de :

- A) Recrutement direct sans condition
- B) Concours**
- C) Tirage au sort
- D) Cooptation informelle

Reponse : B)

Le concours demeure le mode de recrutement de principe dans la fonction publique.

Question 65

La formation continue des fonctionnaires permet notamment de :

- A) Diminuer leurs responsabilités
- B) Développer leurs compétences professionnelles**
- C) Remplacer leur évaluation annuelle
- D) Réduire les effectifs nécessaires

Reponse : B)

Elle accompagne l'évolution des métiers et des compétences requises dans l'administration.

Question 66

L'évaluation annuelle du fonctionnaire sert notamment à :

- A) Fixer uniquement son salaire de base
- B) Apprécier ses résultats et compétences professionnelles**
- C) Remplacer le concours de recrutement
- D) Déterminer sa nationalité

Reponse : B)

Outil de gestion des ressources humaines permettant le suivi de la performance individuelle.

Question 67

La mobilité interne des fonctionnaires peut intervenir notamment :

- A) Uniquement après 20 ans de service
- B) Sur demande de l'agent ou selon les besoins de l'administration**
- C) Jamais en pratique
- D) Uniquement par voie disciplinaire

Reponse : B)

La mutation peut résulter d'une demande individuelle ou d'une nécessité de service.

Question 68

Un plan de formation efficace doit être établi en cohérence avec :

- A) Les seules préférences individuelles des agents
- B) Les besoins de l'organisation et des agents**
- C) Le budget disponible uniquement, sans lien avec les besoins
- D) Aucun diagnostic préalable

Reponse : B)

Un plan de formation pertinent articule besoins organisationnels et besoins individuels de développement.

Question 69

La gestion des carrieres dans la fonction publique vise a :

- A) Figer definitivement le poste de chaque agent
- B) Accompagner le parcours professionnel des agents dans la duree**
- C) Supprimer toute perspective d'evolution
- D) Limiter la mobilite des agents

Reponse : B)

Approche de long terme visant a valoriser et faire evoluer les parcours professionnels des agents.

Question 70

La motivation au travail dans le secteur public repose notamment sur :

- A) Exclusivement la remuneration financiere
- B) La reconnaissance et le sens du service public**
- C) L'absence totale d'evaluation
- D) La suppression de toute hierarchie

Reponse : B)

Le sens du service rendu a la collectivite constitue un levier de motivation specifique au secteur public.

Question 71

La mercatique (marketing) a pour objectif de :

- A) Reduire systematiquement les prix
- B) Prevoir, stimuler et renouveler les besoins des consommateurs**
- C) Supprimer la concurrence
- D) Fixer les impots

Reponse : B)

Definition classique de la mercatique orientee vers l'anticipation et la satisfaction des besoins du marche.

Question 72

Le marche potentiel d'un produit est compose notamment :

- A) Des seuls clients actuels de l'entreprise
- B) Des personnes ne consommant pas actuellement le produit mais pouvant en consommer**
- C) Des fournisseurs de l'entreprise
- D) Des actionnaires de l'entreprise

Reponse : B)

Le marche potentiel inclut les non-consommateurs relatifs susceptibles de devenir clients.

Question 73

Une marque se definit comme :

- A) Le simple emballage d'un produit
- B) Un signe distinctif permettant de differencier des produits similaires**
- C) Le prix affiche d'un produit
- D) La duree de vie d'un produit

Reponse : B)

Definition juridique et marketing classique de la marque, en tant que signe distinctif.

Question 74

Les phases du cycle de vie d'un produit sont generalement :

- A) Conception, production, vente, archivage
- B) Lancement, croissance, maturite, declin**
- C) Naissance, formation, retraite, deces
- D) Achat, usage, revente, recyclage

Reponse : B)

Modele classique du cycle de vie utilise en marketing pour piloter la strategie produit.

Question 75

La strategie de prix d'ecremage consiste a :

- A) Fixer des prix plus eleves que la concurrence**
- B) Fixer des prix tres bas pour conquerir vite le marche
- C) Aligner ses prix sur ceux du leader
- D) Vendre a perte systematiquement

Reponse : A)

Strategie visant un segment premium par des prix superieurs, generalement pour des produits innovants.

Question 76

La strategie de prix de penetration consiste a :

- A) Fixer des prix eleves des le lancement
- B) Fixer des prix bas pour conquerir rapidement des parts de marche**
- C) Copier exactement les prix de la concurrence
- D) Supprimer toute politique de prix

Reponse : B)

Elle vise une adoption rapide du produit par des prix d'entree attractifs.

Question 77

Une strategie de prix differenciee consiste a :

- A) Appliquer un prix unique pour tous les clients
- B) Appliquer des prix differents selon les segments de clientele**
- C) Fixer les prix uniquement selon la concurrence
- D) Supprimer toute distinction de clientele

Reponse : B)

Elle adapte le prix aux caracteristiques et a la sensibilite au prix de chaque segment vise.

Question 78

Le marketing mix regroupe généralement les 4P suivants :

- A) Produit, Prix, Distribution (Place), Communication (Promotion)**
- B) Personnel, Process, Physical evidence, Profit
- C) Production, Planification, Prevision, Performance
- D) Partenariat, Publicite, Prospection, Prix

Reponse : A)

Modele classique des 4P structurant la politique marketing d'une offre.

Question 79

La segmentation du marche consiste a :

- A) Fusionner tous les clients en un seul groupe
- B) Diviser le marche en groupes homogenes de consommateurs**
- C) Supprimer les etudes de marche
- D) Se limiter a un seul produit

Reponse : B)

Demarche permettant d'adapter l'offre et la strategie a des groupes de clients aux besoins similaires.

Question 80

L'etude de marche permet notamment de :

- A) Fixer arbitrairement les prix
- B) Mieux connaitre les besoins et attentes des consommateurs**
- C) Supprimer la concurrence
- D) Eviter toute analyse des ventes

Reponse : B)

Outil d'aide a la decision fournissant une connaissance approfondie du marche cible.

Question 81

La loi-cadre 06-22 relative au systeme national de sante a ete publiee en :

- A) 2011
- B) 2018
- C) 2022**
- D) 2023

Reponse : C)

Texte fondateur de la reforme actuelle du systeme national de sante au Maroc.

Question 82

La loi-cadre 09-21 porte principalement sur :

- A) Les marches publics
- B) La generalisation de la protection sociale**
- C) La fonction publique territoriale
- D) Le droit du travail

Reponse : B)

Cadre legal du chantier de generalisation de la protection sociale au Maroc.

Question 83

L'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) est notamment fondee sur le principe de :

- A) La charite privee
- B) La mutualite**
- C) L'assistance ponctuelle
- D) Le financement exclusivement etatique

Reponse : B)

L'AMO repose sur la mutualisation des cotisations entre assures.

Question 84

Le RAMED est fonde principalement sur le principe de :

- A) La mutualite contributive
- B) La solidarite nationale au profit des populations demunies**
- C) Le financement exclusivement prive
- D) La cotisation salariale obligatoire

Reponse : B)

Regime d'assistance medicale non contributif, fonde sur la solidarite nationale.

Question 85

La Commission interministerielle chargee du pilotage de la reforme de la protection sociale est presidee par :

- A) Sa Majeste le Roi
- B) Le Chef du Gouvernement**
- C) Le ministre de la Sante
- D) Le ministre des Finances

Reponse : B)

Le Chef du Gouvernement preside cette commission de pilotage de la reforme.

Question 86

Les Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) sont geres par :

- A) Un conseil d'administration**
- B) Un simple bureau regional
- C) Le ministere des Finances directement
- D) Une association privee

Reponse : A)

Les GST disposent d'un conseil d'administration conformement a leur statut d'etablissement public.

Question 87

Selon la Declaration d'Abuja, le budget de la sante recommande represente idealement :

- A) 5% du budget de l'Etat
- B) 10% du budget de l'Etat
- C) 15% du budget de l'Etat**
- D) 25% du budget de l'Etat

Reponse : C)

Engagement international (2001) recommandant d'allouer au moins 15% du budget national a la sante.

Question 88

La couverture medicale de base au Maroc regroupe notamment :

- A) Uniquement l'AMO
- B) AMO, AMI et RAMED**
- C) Uniquement les assurances privees
- D) Uniquement le RAMED

Reponse : B)

Ensemble des regimes obligatoires constituant la couverture medicale de base du pays.

Question 89

La territorialisation de l'offre de soins vise notamment a :

- A) Centraliser toute decision au niveau national
- B) Adapter l'offre de soins aux besoins identifiés localement**
- C) Reduire le nombre total d'etablissements de sante
- D) Supprimer les delegations provinciales

Reponse : B)

Elle vise une meilleure adequation entre offre de soins et besoins reels du territoire.

Question 90

La Haute Autorite de la Sante, prevue par la reforme, a pour mission principale :

- A) La gestion directe des hopitaux
- B) La regulation et l'evaluation de la qualite des soins**
- C) Le recrutement des infirmiers
- D) La fixation du budget de l'Etat

Reponse : B)

Instance de regulation dediee a la qualite et la pertinence des soins dans le nouveau systeme de sante.

Question 91

La Charte des Services Publics (loi 54-19) consacre notamment le principe :

- A) De confidentialite absolue de l'administration
- B) D'egalite et de qualite du service rendu aux usagers**
- C) De gratuite totale de tous les services
- D) D'absence de controle des services publics

Reponse : B)

Texte de reference consacrant plusieurs principes modernises du service public marocain.

Question 92

La loi 55-19 relative a la simplification des procedures administratives impose un delai de digitalisation de :

- A) 2 ans
- B) 3 ans
- C) 5 ans**
- D) 10 ans

Reponse : C)

Delai legal accorde aux administrations pour digitaliser l'ensemble de leurs procedures.

Question 93

La loi 05-20 relative a la cybersecurite vise notamment a :

- A) Interdire l'usage d'internet dans l'administration
- B) Renforcer la confiance numerique et proteger les systemes d'information**
- C) Supprimer les donnees personnelles
- D) Remplacer la loi 09-08

Reponse : B)

Cadre juridique visant la securite des systemes d'information et la confiance numerique.

Question 94

La loi 09-08 protege principalement :

- A) Les donnees financieres des entreprises
- B) Les donnees a caractere personnel**
- C) Le droit d'auteur
- D) Les marques commerciales

Reponse : B)

Texte de reference marocain relatif a la protection des personnes physiques a l'egard des donnees personnelles.

Question 95

Le portail national des procedures administratives (idarati.ma) publie notamment :

- A) Les doleances individuelles des citoyens
- B) Les actes administratifs formalises et informations utiles de simplification**
- C) Les dossiers medicaux des patients
- D) Les contrats prives entre particuliers

Reponse : B)

Plateforme de reference recensant les procedures administratives et demarches simplifiees.

Question 96

La bonne gouvernance repose notamment sur :

- A) L'opacité des décisions publiques
- B) La transparence et la reddition des comptes**
- C) L'absence totale de contrôle
- D) La centralisation exclusive du pouvoir

Reponse : B)

Principes clés de la bonne gouvernance consacrés notamment par la Constitution de 2011.

Question 97

La digitalisation de l'administration publique vise notamment à :

- A) Complexifier l'accès aux services publics
- B) Simplifier l'accès aux services pour les usagers**
- C) Supprimer tout contact humain
- D) Augmenter les délais administratifs

Reponse : B)

Objectif central de la transformation digitale de l'administration : simplification et accessibilité accrues.

Question 98

Le principe de reddition des comptes implique notamment que :

- A) Les responsables publics ne rendent compte à personne
- B) Les responsables publics rendent compte de leur gestion**
- C) Seuls les élus locaux sont concernés
- D) Ce principe ne s'applique qu'au secteur privé

Reponse : B)

Principe de bonne gouvernance imposant la transparence et la responsabilité des gestionnaires publics.

Question 99

La deconcentration regionale avancee vise notamment a :

- A) Eloigner la decision administrative du citoyen
- B) Rapprocher la decision administrative du citoyen et du territoire**
- C) Supprimer les regions
- D) Centraliser davantage les pouvoirs a Rabat

Reponse : B)

Reforme visant a renforcer les prerogatives des services deconcentres au niveau regional.

Question 100

La modernisation de l'administration publique marocaine s'appuie notamment sur :

- A) Le maintien du statu quo organisationnel
- B) La digitalisation et la simplification des procedures**
- C) La suppression de toute formation continue
- D) L'abandon des reformes en cours

Reponse : B)

Les chantiers de modernisation combinent notamment digitalisation, simplification et gouvernance renovee.